Le XXVe Anniversaire de la "Fanfare du Point-Central" A TOURCOING

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ. - UNE BELLE MOISSON DE LAURIERS

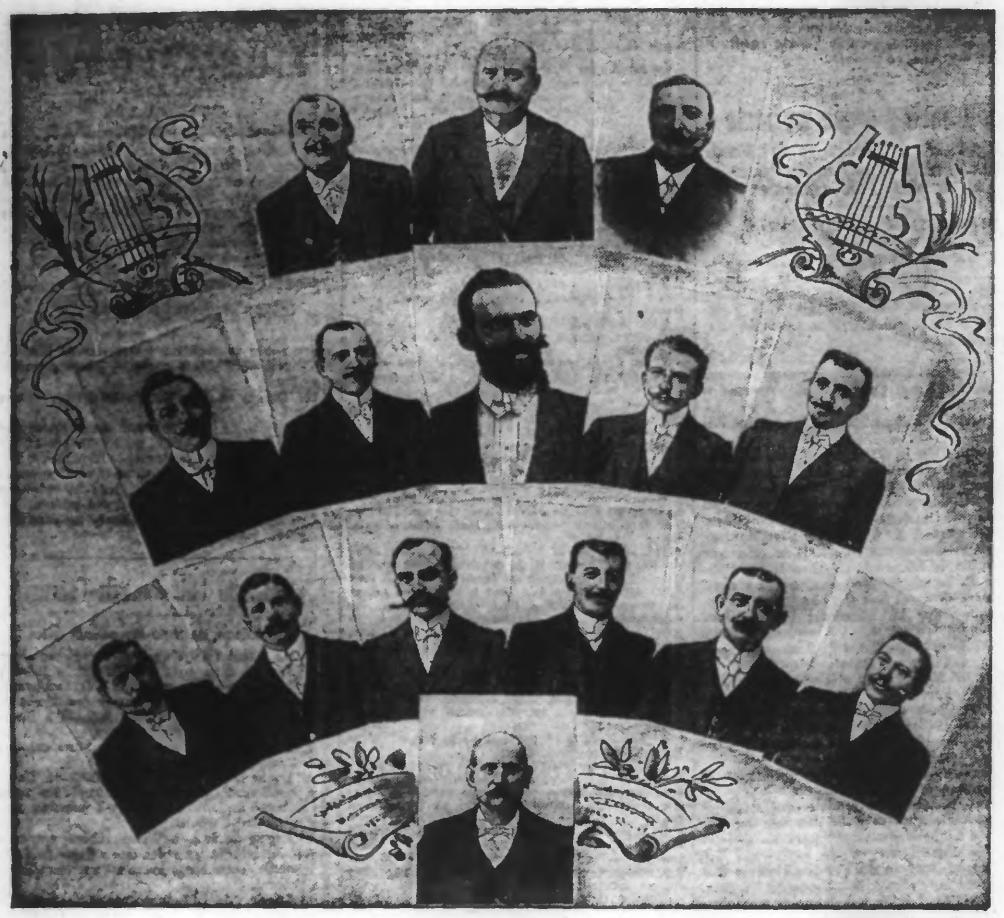

La Commission de la "Fanfare du Point-Central"

Charles RITZ, père, président.
Oscar LASUY, vice-président, membre fondateur.
Charles RITZ, fils, vice-président, memb. fond.
Ernest MARTENS, secrétaire-trésorier.
Georges DELEBARRE, secrétaire.
Charles LEMAN, secrétaire.
Hilarion LEIGNEL, fils, secrétaire, garde matériel.
Georges MATHYS, archiviste.
Désiré LEMAHIEU, archiviste.
Edouard VANDERNIPEN, commissaire.
Albert JACQUES, commissaire.
Julien VERDONCKT, commissaire.
Paul CATTEAU, commissaire.
Kléber DUWET, commissaire.
Hilarion LEIGNEL, père, m. fond., porte-drapeau.
Augustin DESOUBRIE, directeur.
Arthur LOBEL, sous-directeur.

Nous avons annoncé que des fêtes s'organisaient pour le dimanche 7 mai prochain à l'occasion du jubilé d'une de nos meilleures sociétés musicales : la Fanfare du Point Central et nous avons dit que le quartier du centre de la ville se préparait à y prendre part d'une façon éclatante par l'exécution d'un programme attrayant. Nous ne doutons pas que, mue par un sentiment de sympathie bien légitime, la population tourquennoise ne manifeste, de son côté, l'estime qu'elle professe à l'égard des musiciens jubilaires. Ceux-ci, en effet, comme on va le voir, ont affirmé en maintes circonstances le renom artistique de notre ville et c'est justice que la foule se joigne à eux dans la commémoration de leurs vingt-cinq années de travail consciencieux et de brillants succès.

Rappelons brièvement les étapes successives de la société depuis sa fondation. C'est le 26 octobre 1886, que fut formé le premier groupe au Café du Point Central, boulevard Gambetta, à Tourcoing. Les fondateurs étaient MM. Cyrille Goeman président, décédé ; les frères Jules et Emile Bourleau, Feutry, Jules Lebrun, Oscar Lasuy, Hilarion Leignel, ces deux derniers encore actuellement vice-président et porte-drapeau.

La société prit part en 1889, à un premier concours à Fresnes, où elle obtint le premier prix de lecture à vue à l'unanimité et le premier prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations du jury. C'était, on le voit, un début prometteur.

En 1894, la Fanfare se rend à Maisons-Laffitte et en rapporte le premier prix de lecture à vue à l'unanimité, le premier prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations du jury, l'unique prix d'honneur avec félicitations et à l'unanimité du jury.

Rappelons encore le concours de Denain en 1902, qui valut à nos musiciens les mêmes prix qu'à Maisons-Laffitte, plus un prix de direction pour le chef. Ce jour-là, la valeur artistique de la Fanfare du Point Central se manifesta pleinement ; il apparut qu'elle était définitivement classée dans la phalange des sociétés de première force.

Le premier directeur fut M. Charles Dherin. Il eut pour successeurs MM. Charles Behiels actuellement à la fanfare « Les Intimes », Broutain (décédé). Tasnier, Louis Lahousse, Emile Alencon. Actuellement la « Fanfare du Point Central » est dirigée par M. Augustin Desoubrie, officier d'Académie, lauréat du Conservatoire de Paris, professeur à l'Académie de musique de Tourcoing. Elle compte 55 membres, parmi lesquels deux médaillés MM. Victor Piedanna et Coupleux et trois diplômés de la Fédération musicale du Nord et du Pas-de-Calais.

A l'occasion de ce jubilé, il y aura le samedi 6 mai, une retraite aux flambeaux avec le concours des fifres et tambours, des Sapeurs-Pompiers et de sociétés cyclistes ; le dimanche 7 mai, concert-apéritif par l'Harmonie du Blanc-Seau et la Fanfare du Blanc-Four ; à 3 heures 1/2, revue et cortège des sociétés musicales ; à 4 heures 1/2, concert festival sur trois kiosques, ascension de ballon ; à 8 heures, concert d'honneur par la Fanfare du Point Central et la Musique de Lannoy.

LE SALON des Artistes Français

Nous continuons ci-après la publication de la liste des artistes de notre région qui exposent au Salon des Artistes Français, au Grand-Palais :

Dessins, Cartons, Aquarelles, etc.

Mlle Jeanne Fontaine, née à Abbeville : *Souvenir de Vennes* (pastel) ; M. Edouard Gelhay, né à Braisnes-sur-Veules : *Deux Intérieurs* (pastels) ; Mme Gouy-Barrot, née à Doullens : *Un jour de fête* (miniature) ; M. Charles Gueldry, né à Amiens : *La lessive* (fusain) ; Mme Emile Hainaut, née à Bohain : *Avant de sortir* (pastel) ; Mlle Caroline Honoré, de Bohain-en-Vermandois : *Roses variées et Roses jaunes* (aquarelles) ; Mme Esther Huiland, née à Sedan : *Portrait de Mme d'A... et d'une Mère* (pastels) ; M. Lucien Jonas, né à Anzin : *La malade malgré elle* et *Les vieilles fées* (fusains, aquarelles) ; Mme Jeanne Labesse, à Breteuil : *André* (miniature) ; Mlle Mercédès Lebon, née à Frais-Marais : *Portrait de Mme L. de C...* (aquarelle) ; MM. René Leverd, né à Hesdin : *L'orage* (Pas-de-Calais) (miniature) ; G. Loutz-Kouitcheck, né à Roubaix : *Portrait d'enfant* (miniature) ; Antoine Manceaux, de Beauvais : *Les émigrants* (pastel) ; Arthur Mayeur, né à Bouvigny : *Portrait de Mlle D...* (dessin) ; Mlle Solange de Noiroull, née à Arras : *Portrait de Mlle J. V...* (miniature) ; M. Maurice Point, né à St-Quentin : *Le Sommeil, étude* (pastel) ; Mlle Camille Prouvost, née à Roubaix : *Portrait* (pastel) ; M. Maurice Ramart, né à Lille : *Portrait de Mme M...* (pastel) ; Mme V. Recipon-Mouchicourt, née à Montay : *Portrait de Mlle Odette R...* (miniature) ; MM. Jules Scalbert, né à Douai : *Satisfaite* (pastel) ; L. Van de Velde, né à Lille : *Rue du Cloître Saint-Saveur, à Beauvais* (pastel) ; Mlle Jeanne Van Migorn, née à Saint-Quentin : *Jeunesse* (miniature) ; M. Jean Verchain, né à Vadenay : *Un tertre aride* (aquarelle) ; Mlle Jeneiennes : *Un tertre aride* (aquarelle) ; Mlle Marie Vincendon, née à Charleville : *L'antiquaire* (pastel) ; Mlle Jenny Zillhardt, née à Saint-Quentin : *Portrait de M. de Bertha* (pastel).

Architecture

MM. Georges Antoine, né à Amiens : *Petites habitations urbaines* ; Jean-Marie Antoine, d'Amiens : *Petites habitations de ville, Reflets dans les vieux canaux* ; Charles Bernier, né à Clermont-de-l'Oise : *La Cathédrale d'Abbeville* et *l'Eglise d'Ecouis* (aquarelles) ; Paul Bertin, né à Amiens : *Bateaux, vue du beffroi* et *Calvaire breton* ; Albert Bouvy, né à Roubaix : *Habitations érigées à Roubaix et environs, et Château du comte d'Hespel, à Bondues* ; Alfred Broquelet, né à Abbeville : *La rue des Matelas, à Rouen* ; Silas Broux, né à Roubaix : *Le puits de Kerbirlou* (aquarelle) ; Albert Capelle, né à Saint-Quentin : *Projet de tunnel sous la Manche* ; Alexis Delahogue, né à Soissons : *Cour des Esclaves d'Hydra* et *Ruelle à Biskra* ; Eugène Delahogue, né à Soissons : *Rue de la Porte-Neuve* et *Rue des Jenissaires* (Alger) ; César Denoyé, né à La Fère : *Souvenir de voyage dans le Dauphiné* et *Ville à Dijon* ; Henri Flugel, né à Compiègne : *Projet de reconstruction du pont des Arts* ; Louis Hister né à Aire-sur-la-Lys : *Voyage en Belgique* (aquarelles) et *L'Abbaye de Noulac* (Cher, ensemble des galeries) (aquarelles) ; Daniel Labouré, à Amiens : *Cathédrale d'Amiens* et *Vieil Amiens* (aquarelles) ; Jean Lafitte, de Fourmies : *Ecole de filles à Maubeuge* ; René Le Bouffoche, né à Amiens : *Cloître provençal* et *La Chaire* (aquarelles) ; Georges Lenglart, né à La Chapelle-d'Armentières : *Relevé de l'église de Clermont* (XIVe siècle) ; Maurice Mulard, né à Saint-Pol : *Le palais vieux, à Florence* et *Pont sur la Fenice, à Venise* (aquarelles) ; Edouard Nicolas, né à Abbeville : *L'église d'Ecthillais* (Charente-Inférieure) ; Gabriel Pagnerre, né à Dunkerque : *Maison de docteur à Roubaix* ; Honoré Schneider, né à Sedan : *Calvaire Louis XIII au Tréport* (trois dessins) ; Gaston Secq, né à Thumesnil : *Croquis du Valais* et *Provins, intérieur flamand* (aquarelles) ; Philippe Six, né à Lille : *Croquis*.

REVUE ÉCONOMIQUE

L'Importation des matières et produits textiles en Bulgarie

Les importations en ces articles se sont élevées, pendant l'année 1909, à 49.986.961 fr.

En ce qui concerne la laine en suint et la laine lavée ordinaire, nos envois ont atteint 95.773 fr. Ce chiffre, quoique très inférieur à celui de la plupart des autres nations, constitue un très grand succès pour l'industrie française, dont les importations atteignaient à peine le chiffre de 25.000 fr. en 1907, pour devenir nulles en 1908.

Nos ventes de laine peignée, laine fine (alpaga, lama, etc.), sont plus importantes: 370.000 fr., ce qui nous donne la première place.

L'industrie française avait autrefois ce même rang en Bulgarie, comme d'ailleurs dans tout l'Orient, pour l'importation des draps; aujourd'hui cette première place est tenue par l'Allemagne, puis vient, à quelques centaines de mille francs de différence, l'Autriche-Hongrie, et enfin en troisième lieu la France, dont le chiffre représente à peine la cinquième partie de celui de chacune des deux autres nations.

Nous avons maintenu, toutefois, notre position dans les envois de tapis de tables, de couvertures de lits, etc., en laine et en soie; nous arrivons en tête avec 225.000 fr., laissant loin derrière nous l'Autriche-Hongrie à qui revient le deuxième rang. La Suisse traite le plus d'affaires en soie pure, mais nous la suivons de près.

Pour les dentelles et passementeries de soie, notre chiffre est sensiblement égal à celui de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, mais, pour les toiles de coton et les toiles fines, l'Angleterre distance de beaucoup les autres nations en ne leur laissant, particulièrement en ce qui nous concerne, qu'une faible part de ce trafic.

Reviens à la Nature

Tel est le titre d'un ouvrage où chacun trouvera les moyens naturels de garder sa santé, de se prémunir contre la maladie et de vivre longtemps.

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue à Roubaix, 33, rue Carnot, Tourcoing. — Prix : 1 fr. 30039-J

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 5 mai :

Soleil : lever, 4 h. 37. Coucher, 7 h. 18.
Premier quartier de la lune.
Aujourd'hui, St Pie. Demain, Ste Judith.

Le discours de M. Massé

MINISTRE DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE

au banquet de l'Hôtel de Ville

Nous recevons communication, dans son texte in-extenso, de ce discours dont nous avons déjà publié un résumé :

Au soir de cette belle journée, je suis heureux, alors que j'ai encore les yeux remplis de toutes les merveilles qu'il m'a été donné d'admirer aujourd'hui — et que j'espère revoir dans quelque temps, lorsque je tiendrai la promesse que j'ai faite aujourd'hui au maire de Roubaix de revenir d'ici peu incognito — au soir, dis-je, de ce beau jour, je veux adresser tous mes remerciements à la municipalité de Roubaix pour les bonnes et excellentes heures de ce jour.

Cette table qui groupe tous les organisateurs de cette belle journée ne doit nous laisser aucune crainte pour l'avenir : les hommes qui ont su réaliser dans le passé de telles œuvres, qui ont su mener à bien de telles entreprises, sauront, à l'avenir, défendre leur industrie et continuer à la faire prospérer.

J'ai eu aujourd'hui le grand plaisir de parcourir cette exposition dans ses divers groupes et sections où vous avez su réunir non seulement toutes les industries qui se multiplient dans la région du Nord, mais encore toutes celles des régions lointaines qui ont été ou sont en rapport avec vous et qui coopèrent à votre prospérité et mèneront votre exposition au succès. C'est la conviction que j'ai acquise en visitant les produits de la région et des différents pays qui prennent part à cette belle manifestation de l'Industrie.

Je ne veux pas rappeler toutes les merveilles que j'ai vues tantôt. Mais le ministre du commerce ne peut oublier qu'une des directions principales de son ministère, après la direction du Commerce et de l'Industrie, après les transports et la navigation, c'est l'enseignement technique et professionnel et, à ce titre, il a été particulièrement heureux de visiter votre école pratique de commerce et d'industrie : j'ai été heureux de voir qu'une si grande place avait été réservée à cet enseignement.

Vous disiez que les jeunes gens de Roubaix allaient, un crayon à la main, établir des prix de revient : j'ai vu qu'ils savaient, ici ou au loin, non seulement établir ces prix de revient, mais encore qu'ils étaient capables d'établir les modèles des superbes tissus que vous exportez dans le monde entier et qui aident à faire prospérer l'industrie roubaisienne.

C'est une grande joie pour moi de voir que cette question a été développée autant à Roubaix et j'ai éprouvé une vive satisfaction de voir les progrès que vous avez effectués dans ce sens.

Je savais que le Nord avait réalisé beaucoup de réformes : je suis heureux de constater que vous avez si bien compris l'importance que le gouvernement attache à l'enseignement professionnel. Vous avez réalisé, dans cette région et dans ce département, ce qui n'avait encore été fait nulle part en France.

Le gouvernement attribue une importance considérable à l'enseignement professionnel et commercial, car il veut combattre la crise que subit l'Industrie par suite du manque d'apprentis : cette crise tient à ce qu'on ne fait plus d'apprentis dans nos écoles.

Cet après-midi, au sortir de la salle des Fêtes, le premier stand que vous m'avez fait visiter mettait en opposition l'atelier d'il y a vingt-cinq ou trente ans et l'atelier d'aujourd'hui et il suffit de jeter un coup d'œil sur ce stand pour voir que les conditions économiques, que les conditions de la vie de l'ouvrier se sont profondément modifiées. Autrefois, lorsque l'ouvrier travaillait chez lui, il était aisé au père de donner au fils des indications professionnelles ; aujourd'hui, il n'en est plus de même, car cette forme de l'industrie, vous la proscrivez et vous avez groupé dans vos ateliers un nombre considérable d'ouvriers.

Mais ces ouvriers eux-mêmes ne travaillent plus comme auparavant. Ils travaillent pour ainsi dire mécaniquement : ce sont les machines qui travaillent plutôt qu'eux ; il est donc bien difficile à l'ouvrier qui a à surveiller ses machines de se tourner vers l'apprenti pour lui donner des conseils.

Il faut qu'aujourd'hui, ce qui ne peut se faire dans l'atelier, se fasse dans des écoles spéciales.

Mais il ne faut pas que dans ces écoles spéciales on vise à faire des contremaîtres ou des chefs d'industrie ; les contremaîtres doivent être pris parmi les meilleurs ouvriers, de même que les chefs d'ateliers doivent être pris parmi les meilleurs contremaîtres.

Il faut qu'à l'école on cherche à faire uniquement de bons ouvriers qui connaissent bien leur métier, qui en connaissent les instruments et capables, au besoin, de les réparer.

C'est vers ce but, Messieurs, que doit tendre l'éducation professionnelle actuelle.

Vous vouliez, mon cher maire, me dire que vous comptiez que le gouvernement de la République vous aiderait dans une œuvre intéressante qui vous tenait à cœur et vous avez attiré l'attention du gouvernement sur l'école ménagère que vous venez de fonder.

Je puis vous assurer que nous suivrons vos efforts avec intérêt et que nous vous aiderons de toute notre force.

Vous disiez aussi, tout à l'heure, que dans la population de Roubaix, il y avait des hommes de bonne volonté ; oui, j'ai constaté qu'il y avait non seulement des hommes de bonne volonté, mais aussi des hommes de volonté et c'est parce que vous avez cette qualité essentielle que vous êtes arrivés à des résultats aussi admirables.

Je bois à la cité de Roubaix, je bois à la Municipalité, je bois à sa population ouvrière.

La Question de la licence des Débitants

Un ordre du jour du Syndicat des cabaretiers

On nous communique, avec prière d'insérer, l'ordre du jour suivant :

Les membres du Syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, réunis en assemblée générale, le 3 mai 1911, après avoir entendu MM. Mahieu, Deltombe, Fœlix et Delannoy, protestent contre le rejet de la suppression de la licence, contre la limitation du nombre des débits de boissons et se déclarent prêts à employer tous les moyens pour obtenir la liberté commerciale et l'égalité de tous devant la loi.

Le Président : G. MAHIEU. — *Le Secrétaire :* V. KIMPE.

LE PERSONNEL DU « JOURNAL DE ROUBAIX » fera célébrer le lundi 8 mai, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Martin, à l'autel Saint-Joseph, une messe pour le repos de l'âme de M. Alfred Reboux, et des personnes décédées ayant fait partie de sa maison : MM. Emile Vanpoulle, Ernest Classe, Flaviez Roose, Jean Arlequeux, Edouard Duponchelle, Fortuné Fontaine, Joseph Vandevoorde, Pierre Kistiaens, Henri Renard, Désiré Sonneville, Emile Sonneville, Louis Parmentier, Henri Billau, Auguste Walter, Gabriel Vanhée, René Mathys, Léon Dumery, Bernard Poppe, Alphonse Brayer, Alphonse Leclercq, Arthur Leclercq, Joseph Damman, Emile Mahieu.

Les parents et amis sont priés d'y assister.

PIANOS des 1ers facteurs, le plus grand choix, les meilleurs prix. Mes SCREPFI., 138, Grande-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12. 214-6

LES FÊTES DES QUARTIERS DE L'ENTREPOT, DE L'ABATTOIR, DU CALVAIRE ET DU SACRE-CŒUR. — Une assemblée générale de débitants et commerçants a eu lieu jeudi soir, à neuf heures, chez M. Welleman, 64, rue de l'Ommelet, en vue des fêtes qui seront données, les 8, 9 et 10 juillet, dans les quartiers de l'Entrepont, de l'Abattoir, du Calvaire et du Sacré-Cœur.

Cette réunion était présidée par M. E. Debril, vice-président, qui a excusé M. Van Commerbeck, président, empêché. Elle avait pour but de prévenir les intéressés de la prochaine élaboration du programme, car, grâce au dévouement du Comité organisateur, ces fêtes seront dignes de Roubaix et des quartiers adhérents. Afin de leur donner toute l'ampleur nécessaire, et sur la proposition de M. Debril, des délégués ont été adjoints au Comité. Celui-ci constate avec plaisir, la bonne volonté des habitants, qui accueillent obligeamment les souscripteurs, ce qui permet de concevoir les meilleurs résultats.

M. le président profite de la circonstance, pour adresser ses remerciements à deux membres du Comité, MM. Toulet et Bayart, secrétaire et secrétaire-adjoint, qui, dit-il, occupent ces fonctions, aussi ingrates que délicates, avec un zèle digne d'éloges.

Une réunion générale aura lieu le jeudi 18 mai, à 8 heures et demie du soir, chez M. Nolf-Béghin, 69, rue de l'Ommelet.

La séance est levée à dix heures un quart.

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROUBAIX a l'honneur d'informer Messieurs les entrepreneurs que l'adjudication des travaux de construction d'un bâtiment affecté à une « Goutte de lait » et à une « Consultation de nourrisons », fixée au 10 Mai courant, doit être ajournée par suite d'une circonstance imprévue. 6368d

TAMPONNÉ PAR LE CAR MONGY DIRECT LILLE-ROUBAIX. — Jeudi matin, vers dix heures 25, au moment où le tramway Mongy direct de Lille à Roubaix, se dirigeant vers la place de la Liberté, passait devant l'Hippodrome, ou ouvrier paveur, M. Louis Hansderleys, demeurant à Maubrais (Belgique), qui n'avait pu se garer à temps fut heurté par le tablier avant du car et jeté sur le côté.

Les agents de la Compagnie Mongy conduisirent l'ouvrier chez M. le docteur Delecœuillerie qui ne releva aucune contusion. M. Hansderleys ne devra pas interrompre son travail.

GRANDE BAISSE SUR LA VOLAILLE, à l'Epicerie de la Gare. Arrivage tous les jours. Beurre extra de la Laiterie des Fayt, 1.70 le 1/2 k. ; Café, bonne qualité, 1.90 le 1/2 k. 6388

« LA MUTUELLE », Brasserie coopérative la plus prospère ; de 7.000 hectos, elle vient de passer à 25.000 hectos ; progression sans précédent. Comparez, prix, qualité. Vente au système métrique. Pour renseignements s'adresser 37, rue de l'Ouest, à Roubaix. 6402

TENTATIVE DE SUICIDE. — Une jeune fille de 28 ans, Louise D..., ne possédant plus la plénitude de ses facultés mentales, a tenté de se suicider en se jetant dans le canal, près du pont Salembier, jeudi matin.

Elle fut retirée presque aussitôt par un passant.

EPICERIE CENTRALE, 1, rue St-Georges et ses succurs. Vins rouges vieux, 60 c., 70 c., 90 c., qualités supérs très renommées. 6373

MORT SUBITE DANS UN CARNI. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Dendievel, demeurant rue des Longues-Haies, 178, se présentait au poste de police du 3e arrondissement et déclarait qu'une de ses locataires, Sylvie D'heygère, 52 ans, tisserande, venait de tomber subitement malade.

M. le docteur Dispa, mandé, se rendit chez M. Dendievel, mais ne put que constater le décès attribué à une affection cardiaque.

HALLE FLIPO, 20, rue Jeanne d'Arc. Arrivages asperges. Prix avantageux. 5770

VOL D'UNE BICYCLETTE. — Un maçon, M. Camille Masure, âgé de 29 ans, demeurant à Pecq (Belgique), travaillant dans un chantier à l'angle de la rue de Barbieux et du boulevard de Douai, avait abandonné sa bicyclette, jeudi matin, vers 8 heures, pour aller déjeuner. A son retour, il constata la disparition de sa bécane, valant 150 francs.

Une enquête est ouverte par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement.

LES PEINTURES Anti-rouille METOROL résistent aux acides, à l'humidité, à la chaleur. **Rasson frères,** 66, r. de l'Epeule, Rx. Tél. 923.

TOMBÉ D'UNE PLATE-FORME. — M. Henri Fourneau, 18 ans, demeurant rue Courte, 14, à Mouscron, ouvrier au service de M. Henri Courselle, zingueur, travaillait dans l'habitation de M. Ségard, Grande-Rue.

En descendant d'une plateforme où il posait une cheminée, l'ouvrier fit une chute et tomba sur un entourage de chenil.

Il en est résulté une plaie pénétrante de la face interne et inférieure de la cuisse gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Rousseau.

CONSERVATION DE FOURRURES PENDANT L'ÉTÉ. H. Thieffry, 66, bis Gde-Rue.

BRULÉ PAR DE LA FONTE. — Un manœuvre de la fonderie A. Bondt et Cie, rue Jacquart, demeurant rue de la Guinguette, a été brûlé, au second degré, à la face dorsale du pied gauche par de la fonte en fusion. Un repos de quinze jours a été prescrit par M. le docteur Montaigne.

— A la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, un blanchisseur, M. Léon Vanneste, 21 ans, demeurant rue des Ballons, 332, à Herseaux, a été gravement brûlé à la main droite par de la soude caustique. M. le docteur Maillard se prononcera dans quinze jours sur les suites de cet accident.

HALTE LA ! choix immense de lustres, lyres, suspensions, gaz, électricité, réchauds-cuisinières, foyers. Desclée frères et Cie, 14, rue du Curé, à Roubaix. Entré libre. 6156

NOUS APPRENONS la mort de Mademoiselle Marie Fournier, précédemment négociante en grains à Roubaix, en association avec son frère, M. Emile Fournier (sergent-major de la « Grande-Harmonie »). Elle s'était retirée à Malo-les-Bains. Ses funérailles y seront célébrées dans l'Eglise paroissiale, le Samedi 6 courant, à 11 heures. L'inhumation se fera ensuite au cimetière de Malo-les-Bains. Nous présentons à la famille nos sentiments de condoléances.

CROIX

A PROPOS DU 1er MAI. — Un journal de la région a annoncé que le 1er mai, un drapeau rouge portant ces initiales R. O., avait été arboré au-dessus de la porte du commissariat de police et que ce fait avait été diversement commenté.

Voici, d'après les déclarations de M. le commissaire Joly, à quoi se réduit l'incident :

Le commissariat de police est installé au rez-de-chaussée d'un bâtiment annexe de la mairie. A l'étage supérieur se trouvent les appartements de la concierge de la mairie, auxquels le commissaire de police n'a aucun accès.

C'est à cet étage supérieur qu'avait été arboré le drapeau rouge auquel il est fait allusion, non par le commissaire, mais par la concierge dont le mari est un socialiste militant.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A l'usine des machines agricoles, M. Achille Leroux, 29 ans, rue de la Passerelle, à Tourcoing, s'est piqué à la main droite avec un clou de fonderie. Quinze jours de repos ; docteur Demoulin.

WASQUEHAL

BLESSÉ AU COUDE. — Un garçon brasseur de M. Mulle Delaegher, brasseur à Roubaix, M. Oscar Vaneste, 28 ans, rue de Soubise, à Roubaix, était occupé à descendre une rondelle de bière dans la cave d'un estaminet lorsqu'il glissa sur un os qui se trouvait sur l'escalier et tomba. Dans sa chute il s'est fait une forte contusion au coude gauche. Vingt jours de repos ; docteur Felhoen.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A l'usine Clément Dupire, M. Constant Pottebecq, 38 ans, demeurant à Marcq, a été brûlé au pied droit par un jet de vapeur. Dix jours de repos ; docteur Duray.

ENTREPRISE GENERALE DE MOBILIER
Reproduction d'ancien, intérieurs modernes
Paul FACQ-HILBT, 10, r. Royale, 10, LILLE
Ateliers, rue Doudin, 6, 8, 10, 12. 772.1

LANNOY

C'EST DEFENDU. — Un journaliste de Willems, Norbert Franchomme, s'est vu rédiger un procès-verbal pour avoir circulé avec son vélo sur les trottoirs.

TRESSIN

LA ROUTE NATIONALE de Lille à Tournai

Tous les cyclistes et automobilistes, voire même les simples piétons, amateurs du bon air de la campagne, connaissent la belle route nationale qui conduit de Lille à Tournai.

La chaussée recevant, par suite du grand passage, de nombreuses fatigues, on a décidé de la remplacer sur une étendue de 400 mètres entre Tressin et Anstaing et l'on vient d'en commencer les travaux.

Les pavés que l'on va employer sont de la Norvège. La largeur de la partie pavée sera de 5 mètres au lieu de 4 comme elle était autrefois. Ainsi, un peu à la fois, par des arrangements successifs, on arrivera à améliorer encore si possible, la grande et large route dont nous parlons.

LYS

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier maçon de M. Henri Cailleau, entrepreneur, rue du Bois, 57, M. J.-B. Decottignie, âgé de 29 ans, demeurant au hameau du Civron, à Hem, a été blessé à la joue gauche par une pièce de bois. Quelques jours de repos ; docteur Caudmont.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré jeudi matin, vers neuf heures et demie, dans une chambre du premier étage de l'habitation de M. Gérard Nuttin, rue de la Mairie.

Le feu a été aperçu par Mme Nuttin qui a donné l'alarme. Avec l'aide de seaux d'eau, les voisins et M. l'abbé Vandercheiden, vicaire de la paroisse, sont parvenus à se rendre maîtres de ce commencement d'incendie qui a consumé en partie une garde-robe et des vêtements.

Les dégâts couverts par l'assurance sont évalués à quelques centaines de francs. On croit que l'incendie est dû à un vice de construction de la cheminée.

WILLEMS

EN VÉLO SUR LE TROTTOIR. — La gendarmerie de Lannoy a rédigé un procès-verbal à la charge de deux jeunes ouvriers, Adolphe Fournier, et Maurice Despretz, demeurant à Hem, qui ont été surpris circulant en vélo sur les trottoirs.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — La douane a mis en état d'arrestation, dans la nuit de mercredi à jeudi, un aide-macon, Gustave Holvoet, âgé de 18 ans, demeurant à Lomme, qui était porteur de 8 kilos de café vert de provenance étrangère.

LEERS

DÉCHIRURE MUSCULAIRE. — A l'usine de MM. A. Parent et fils, à la Papinerie, un aide-lainier, Henri Dusouiler, 15 ans, demeurant à Touffiers, s'est fait une déchirure musculaire du grand oblique gauche en soulevant des couvertures. Repos de quelques jours. Docteur Wartel.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de Leers a l'honneur d'informer ses administrés que M. le docteur Phalempin procédera, à la Mairie, aux vaccinations et revaccinations obligatoires les jours ci-après : le jeudi 18 mai, de 2 heures à 4 heures, 1° pour les enfants âgés de 3 mois à 1 an et pour ceux plus âgés n'ayant pas encore été vaccinés ; 2° pour les enfants de 10 à 11 ans et pour ceux plus âgés n'ayant pas encore été revaccinés.

» Le vendredi 19 mai, de 7 à 9 heures du soir, pour les personnes âgées de 20 à 21 ans, et pour celles plus âgées n'ayant pas été revaccinées une deuxième fois.

» La constatation des résultats sera faite le jeudi et le vendredi suivants aux mêmes heures. »

WATTRELOS

Un vol à l'esbrouffe à la Marlière

Escroces roulés. — Le revers de la médaille

Dimanche dernier, vers onze heures et demie du matin, Mme Demeyre, née Amélie Nuyttens, 27 ans, demeurant carrière Bonte, à la Marlière, se disposait à rentrer chez elle, mais elle devait, avant le dîner, se rencontrer avec des parents, à l'estaminet Heulst, rue de la Marlière, à vingt mètres des territoires de Mouscron et Tourcoing.

Dans la salle se trouvaient le beau-frère de Mme Demeyre et sa femme et aussi plusieurs consommateurs parmi lesquels deux individus de mine suspecte, qu'elle ne connaissait pas, et qui paraissaient très occupés à causer entre eux de leurs petites affaires.

Mme Demeyère portait un réticule, dont elle retira une médaille : « Cette médaille, déclara-t-elle, est en or » et elle la fit circuler autour des consommateurs assis à la table ronde.

Les deux compagnons ne levèrent pas la tête, mais leurs oreilles étaient dressées, et ils eurent bientôt forgé leur petit plan, ainsi que le lecteur s'en apercevra tout à l'heure. On sortit du cabaret pour aller dîner et en cours de route, le beau-frère de Mme Demeyre et sa femme s'arrêtèrent pour causer avec une personne de Tourcoing. Mme Demeyère poursuivit son chemin seule.

Les deux complices guettaient le moment propice, qui d'ailleurs s'offrait d'une façon inespérée pour eux, Mme Demeyère étant isolée des siens.

Piquant un pas de gymnastique, ils eurent tôt fait de la rejoindre et de subtiliser le réticule contenant la médaille en or.

Le sac contenait aussi un pantalon de toile bleue et un porte-monnaie garni.

Mme Demeyre porta plainte au garde Brunin, et celui-ci se mit en campagne pour retrouver les escarpes, Damien Clarisse, 31 ans, colporteur, dit « sans bras », parce qu'amputé d'un bras, et Victor Favorelle, terrassier.

On reconstitua ce qui s'était passé à l'estaminet Heulst après le départ de Mme Demeyre : l'un des escrocs avait dit à son ami : « Filons vite, il est peut-être encore temps de la rattraper ! Autant que ce soit nous qu'un autre qui ait la médaille d'or ! »

Hélas, le proverbe qui dit que « toute médaille a son revers » trouva ici son application entre mille... car le précieux bijou était du plus vulgaire cuivre. Mme Demeyre ayant voulu plaisanter, et les malandrins ayant cru qu'elle disait la vérité.

Le vol se réduisait à une valeur minime : le réticule, quatre sous, un porte-monnaie et une petite médaille de cuivre, le tout d'une valeur de 3 fr.

Le flagrant délit n'existant pas, la plainte n'ayant pas été portée dans le délai légal, M. Caillet a recueilli les dépositions d'usage et a laissé les deux amis en liberté provisoire.

Les deux prévenus essayèrent de nier le méfait qui leur était reproché.

INTERDICTION DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX MÉNAGÈRES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Afin de combler une lacune du règlement de police municipale, M. le maire de Wattrelos vient de prendre l'arrêté suivant :

ARTICLE PREMIER. — L'établissement des puits absorbants dits faux-puits, puits perdus, puisards, etc., est absolument défendu.

ARTICLE 2. — A l'intérieur des immeubles, les eaux ménagères seront écoulées au moyen de conduits étanches, de ruisseaux et caniveaux couverts, étanchés en pente convenable et régulière, avec toutes les précautions utiles pour éviter la stagnation, les imbibitions du sol, les tassements et les désjonctions des conduites.

ARTICLE 3. — Dans les rues publiques ou privées, livrées à la circulation publique, pourvues de trottoirs, aucun propriétaire ne peut déverser les eaux pluviales et ménagères sur la voie publique ou privée qu'à la condition de les conduire au cours d'eau au moyen d'une gargouille en fonte de 15 m.m d'épaisseur, à recouvrement fixe, avec rainure centrale, et placée à fleur du trottoir. Les tuyaux de descente des eaux pluviales et les conduits des eaux ménagères seront convenablement adaptés à ces gargouilles, lesquelles déboucheront dans les ruisseaux par une ouverture pratiquée dans l'épaisseur de la bordure du trottoir.

ARTICLE 4. — Dans les rues non encore pourvues de trottoirs, où il n'existe qu'un revers, les eaux pluviales et ménagères seront conduites jusqu'au fil d'eau ou caniveau de la rue, au moyen d'un ruisseau pavé.

ARTICLE 5. — Il est défendu de laisser couler dans les fils d'eau les liquides provenant des usines, fabriques, et les urines et tous les liquides insalubres, corrosifs ou odorants.

Partout où se font actuellement les écoulements de cette nature, ils doivent cesser à première réquisition.

ARTICLE 6. — Dans les rues pourvues d'un égout, les propriétaires et les industriels devront y faire déverser directement les eaux pluviales, ménagères et résiduaires de toute nature, au moyen de branchements établis, soit au moyen d'un tuyau en fonte ou autre matière résistante et durable, de 0 m. 25 de diamètre minimum, soit au moyen d'un aqueduc en maçonnerie de briques de 0 m. 22 d'épaisseur au moins, hourdée au mortier hydraulique et enduit de ciment à l'intérieur ; cet aqueduc doit avoir une section intérieure minima de 0 m. 25 de largeur et 0 m. 25 de hauteur jusqu'à la naissance de la voûte.

ARTICLE 7. — Au point de départ du branchement, à l'intérieur de la propriété, il est établi un réservoir cuvette en contrebas de 0 m. 50 au moins, à fermeture hermétique formant syphon, muni d'un regard en niveau du sol pour en extraire les matières de la décantation et dégager le syphon, et d'une grille en fer à barreaux très rapprochés, au point de communication avec le branchement, afin d'empêcher le déversement des ordures dans l'égout et la pénétration d'animaux malfaisants dans la propriété.

Pour éviter les odeurs dans l'habitation, ces réservoirs doivent, autant que possible, être établis dans les cours ou jardins, à l'origine des branchements où, dans ce cas, toutes les eaux ménagères doivent être conduites.

ARTICLE 8. — Les branchements doivent être établis à l'avenir à une hauteur suffisante au-dessus du niveau de l'égout pour préserver les riverains de toute inondation.

Dans le cas où, par suite de la situation de l'égout, les eaux viendraient à entrer dans le branchement, les propriétaires devraient supprimer ce dernier, et assurer l'écoulement des eaux au moyen d'une gargouille comme le prescrit l'article 3.

ARTICLE 9. — Dans les rues dépourvues d'égout, les